

OBJET / GAIA

**Impôts locaux :
fixation taux**

**DATE DE
CONVOCAION :**
DEIALDIAREN DATA :
6 avril 2021

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien
kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 22
hor zirenak:

Nombre de votants / 28
bozkatu dutenak :

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria**

SEANCE DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Étaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, M. Roger Barbier, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Peio Etcheleku, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Maud Gastigard, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Michel Duthilleul, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Paul Eyherachar à M. Christian Devèze, Mme Maud Gastigard à M. Sébastien Carré, Mme Bernadette Remeau à M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Michel Duthilleul à Mme Nathalie Aïçaguerre.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Isabelle Ayerbe est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire expose :

La taxe d'habitation (TH) a été modifiée par la loi de finances pour 2018. Depuis 2018, elle baisse progressivement pour 80 % des Français, qui ne la payent plus à compter de 2020. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de T.H sur sa résidence principale.

La suppression de la TH sur les résidences principales se traduit donc pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée, à partir de 2021, par le transfert aux communes du produit net de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par le Département sur la commune.

Lors des exercices précédents, la variation des taux d'imposition correspondait le plus souvent à celle du taux d'inflation. Or, la progression de ce dernier, observée en 2020 est de 0,50 %. Eu égard à la faiblesse de cette évolution et afin de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des redevables tant de la TFB que de la TFNB, le Conseil municipal est invité à maintenir les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la collectivité pour les taxes foncières communale sur les propriétés bâties (TFB) et sur les propriétés non bâties (TFNB) au niveau de ceux de l'année

précédente à savoir 10,88 % et 25,46 %.

A noter que le taux sur les propriétés bâties (TFB) proposé au vote de l'assemblée communale correspond donc à l'addition du taux communal (10,88 %) et du taux départemental (13,47 %), soit **24,35 %** pour l'exercice 2021 quand celui de la TFNB est de **25,46 %**.

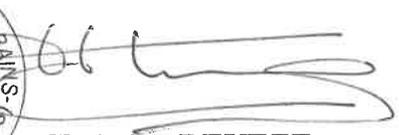
Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxes	Base imposition prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produit attendus
TFB	8 308 000	Taux communal 10,88 %	903 910
TFB	8 308 000	Taux départemental 13,47 %	1 119 088
Sous-total TFB 24,35 %			2 022 998
TFNB	62 500	Taux communal 25,46 %	15 913
Total TFB et TFNB			2 038 911

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :




Christian DEVEZE
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza